



ORGANISATION FRANÇAISE DE CORNHOLE

Championnat et classement 2024/2025

2024-2025 v.1.1



SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1. Les joueurs	3
Article 2. Règles générales d'organisation de tournois officiels	3
Article 3. Règles spécifiques d'organisation de tournois officiels	4
Article 3.1. Tournois Territoriaux	4
Article 3.2. Tournois Elites	4
Article 3.3 Tournoi Final	5
Article 4. Délivrance des titres OFCH	5
Article 5. Attribution des points	5
Article 5.1. Tournoi Territorial	5
Article 5.2. Tournoi Elite	6
Article 5.3. Tournoi Final	6
Article 6. Arbitrage	6
Article 7. Sélection de l'équipe OFCH	7



Préambule

La saison 2024/2025 sera une saison de mise en place et de tests. Il se peut que le nombre de tournois et/ou les modalités d'organisation changent en fonction des retours d'expérience.

Un championnat OFCH est mis en place dès la saison 2024/2025.

Il se déroule sous forme de tournois organisés par les clubs adhérents à l'Organisation Française du Cornhole (OFCH).

Ce Championnat aura pour but de générer un classement OFCH en attribuant des points lors de ces tournois officiels. Ce classement permettra de désigner chaque saison un ou une champion(ne) OFCH.

Article 1. Les joueurs

Lors de tournois officiels OFCH, tous les participants peuvent participer et être classés dans le tournoi. Seuls les adhérents « COMPÉTITION » des clubs affiliés à l'OFCH seront pris en compte dans le classement national.

Article 2. Règles générales d'organisation de tournois officiels

Un tournoi officiel est un évènement organisé et déclaré auprès de l'OFCH, par un club ou un ensemble de clubs affilié OFCH.

Il y a 3 niveaux de tournoi :

- Territorial
- Elite
- Final

La période de prise en compte des résultats comptant pour le classement d'une saison s'étend du lendemain du tournoi final (juin de l'année A) jusqu'au tournoi final qui caractérise la fin de la saison (juin de l'année A+1).

Le tournoi doit accueillir des joueurs d'au moins 2 clubs différents (Le club organisateur + 1 club par exemple).

Tous les tournois sont gérés via l'application Scoreholio mis à disposition par l'OFCH.

Chaque compétition doit comporter 2 phases. Une première phase « round robin » en mode « poule constituée » ou « Round Robin » et une seconde phase « bracket ».

Lors des phases à éliminations, l'organisateur du tournoi peut mettre en place 1 à 3 niveaux de bracket comptant pour des points de classement. Les brackets au-delà de 3 niveaux ne sont pas pris en compte dans le classement.

- Tous les participants de la phase de round robin sont inclus en bracket.
- La division en niveau de bracket s'effectue à partir de 32 joueurs(euses)
- Chaque niveau de bracket doit accueillir :
 - o Pour un tournoi élite : un minimum de 16 joueurs(euses) et maximum 48 joueurs.
 - o Pour un tournoi territorial : un minimum de 8 joueurs(euses) et 48 joueurs maximum

De plus, chaque organisateur d'un tournoi comptant pour le classement OFCH doit reverser 5 % du montant des inscriptions à l'OFCH pour les tournois territoriaux et 10 % du montant des inscriptions à l'OFCH pour les tournois élites.



Article 3. Règles spécifiques d'organisation de tournois officiels

3.1. Tournois territoriaux

Un club peut organiser, s'il le souhaite, 2 tournois territoriaux officiels par mois

Le tournoi territorial doit, en plus des règles générales d'organisation :

- Être inscrit au calendrier OFCH.
- Être déclaré au moins 15 jours avant son début à l'OFCH en adressant un courriel à : contact@ofch.fr
- Doit accueillir un minimum de 8 participants
- Peut se dérouler sur un ou plusieurs jours.
- N'a pas l'obligation d'être un tournoi Open (exemple : challenge interclubs, tournoi limité en nombre d'équipes ou de joueurs, compétition départementale/zonale, compétition par catégorie, féminin, masculin, -16 ans, etc.).
- Il peut y être organisé un ou plusieurs types de tournois :
 - Simple
 - Double
- Il comprend les round robins des simples et doubles des tournois élites

De plus l'organisateur est libre de fixer le tarif de participation.

3.2. Tournois élites

Un club peut organiser 1 tournoi élite officiel par saison.

Le tournoi élite doit, en plus des règles générales d'organisation :

- Être organisé avant le mois de juin avec validation par OFCH
- Être déclaré au moins 2 mois avant son début à l'OFCH en adressant un courriel à : contact@ofch.fr
- Accueillir un minimum de 24 participants
- Se dérouler sur minimum 2 jours consécutifs.
- Être un tournoi Open.
- Organiser un tournoi simple et un tournoi double pour lesquels :
 - Une phase bracket à double éliminations comportera un minimum de 16 participants par niveau de bracket et un maximum de 48. La division des brackets en niveau (Or, Argent, Bronze) s'effectue à partir de 32 joueurs
 - Proposer un tournoi Blind draw et/ou Swap, qui devra compter au moins 1 niveau de bracket à simple ou double élimination (au choix de l'organisateur). Il n'y a pas d'attribution de points pour le classement OFCH.

La base de tarif minimum conseillé par joueur pour un tournoi élite prise en compte par l'OFCH est :

- 20 euros pour un tournoi simple
- 10 euros par joueur pour un tournoi double
- 5 euros pour un tournoi Blind draw ou Swap

L'organisateur est néanmoins libre de fixer le tarif de participation.



3.3. Tournoi final

Le tournoi Final se déroule au mois de juin. Il constitue le dernier évènement majeur de la saison.

Les principes de déroulement restent les mêmes qu'un tournoi élite, à la différence du nombre de points attribués (voir article dédié).

Le choix du club organisateur du tournoi final est réalisé par vote du Comité directeur de l'OFCH en cas de candidatures multiples. Les clubs candidats doivent se faire connaître lors de la saison précédente. Le club retenu pour organiser le tournoi final de la saison suivante est annoncé lors du tournoi final de la saison en cours.

L'organisateur peut librement organiser des épreuves supplémentaires hors classement OFCH : sweet sixteen (rencontre des 16 meilleurs joueurs de la saison simple élimination) par exemple.

Article 4. Délivrance des titres OFCH

A l'issue du tournoi final, l'OFCH sera en mesure de délivrer les titres pour la saison écoulée.

Le classement général se fait sur la base suivante: prise en compte des 4 meilleurs résultats en tournois élites simples, des 4 meilleurs résultats en tournois élites doubles et des 10 meilleurs résultats en tournois territoriaux et round robins des tournois élites.

3 podiums seront présentés :

- Podium du classement général
- Podium des 3 meilleures féminines
- Podium des 3 meilleur-e-s jeunes (- de 16 ans au 1er septembre de la saison traitée)

Outre d'éventuels trophées et lot de récompenses. Le meilleur joueur de chaque catégorie se verra offrir l'inscription à 1 Open simple et 1 Open double élite de la saison suivante.

Par ailleurs, les vainqueurs des trois podiums seront automatiquement sélectionnés parmi les 11 joueurs en lice pour intégrer l'équipe OFCH (voir article 7).

Article 5. Attribution des points

Pour les épreuves en double, chacun des deux joueurs est crédité de la totalité des points réalisés par l'équipe.

5.1. Tournoi Territorial

Classement	Territorial > 40 joueurs Territorial > 20 équipes	40 joueurs ≤ Territorial > 17 joueurs 20 équipes ≤ Territorial > 9 équipes	Territorial ≤ 16 joueurs Territorial ≤ 8 équipes
1	60	33	15
2	57	31	13
3	54	29	11
4	51	27	9
5-6	48	25	8
7-8	45	23	7
9-12	42	21	6
13-16	39	19	5
17-24	36	17	-
25-32	33	15	-
33-48	30	13	-



5.2. Tournoi Elite

Classement	Elite OR	Elite ARGENT	Elite BRONZE
1	280	217	163
2	273	211	158
3	266	205	153
4	259	199	148
5-6	252	193	143
7-8	245	187	138
9-12	238	181	133
13-16	231	175	128
17-24	224	169	123
25-32	217	163	118
33-48	210	157	113
49+	-	-	108

5.3. Tournoi Final

Classement	Final OR	Final ARGENT	Final BRONZE
1	420	326	245
2	410	317	237
3	399	308	230
4	389	299	222
5-6	378	290	215
7-8	368	281	207
9-12	357	272	200
13-16	347	263	192
17-24	336	254	185
25-32	326	245	177
33-48	315	236	170
49+	-	-	163

Article 6. Arbitrage

Les matchs de cornhole sont basés sur le principe de l'auto-arbitrage. Au moins un exemplaire du règlement doit être disponible lors des tournois territoriaux ou élités. Néanmoins, une cellule arbitrale est présente sur les tournois élités. Elle est composée comme suit :

- Un arbitre référent OFCH (les modalités du titre d'arbitre OFCH seront définies ultérieurement),
- L'organisateur ou un membre délégué par l'organisateur,
- Un joueur volontaire du tournoi choisi conjointement par l'arbitre et l'organisateur.

L'arbitre référent OFCH porte la voix de la cellule arbitrale. Les trois membres qui composent la cellule arbitrale doivent être de trois clubs différents. Le rôle de la cellule arbitrale est de traiter les différends sur sollicitation d'un joueur. La décision prise par la cellule est incontestable.



Article 7. Sélection de l'équipe OFCH pour la saison 2025-2026

11 joueurs (adhérents « compétition ») seront retenus parmi lesquels :

- les 8 meilleurs d'un classement sur une période qui s'étend du jour suivant le tournoi final jusqu'aux résultats du tournoi final de la saison suivante (cumulant les points pris en compte sur le classement OFCH, les points du meilleur résultat en simple ACL tier2, les points du meilleur résultat en double ACL tier2 , ayant participé à au moins 2 évènements ACL).
- Les 3 vainqueurs des 3 podiums de la saison OFCH (classement général, féminine, -16 ans)

Si l'un des vainqueurs des 3 podiums figure aussi parmi les 8 meilleurs du classement, alors on va chercher les suivants.

Ce groupe fera l'objet d'une seconde sélection pour aboutir à 6 joueurs.

Cette ultime sélection s'effectuera par un comité de sélection placé sous la responsabilité d'un sélectionneur. Celui-ci sera nommé par vote du comité directeur dans la limite d'une voix par club, sur proposition d'une liste réalisée par le bureau.

Il sera assisté de deux membres pour constituer ce comité :

- un membre du bureau,
- un membre du comité directeur hors bureau tiré au sort parmi les volontaires.

Les membres du comité ne pourront pas être adhérents du même club et ne pourront pas faire partie des 11 joueurs retenus.